COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Séance plénière du CESER Nouvelle-Aquitaine 29 septembre 2020

Plan de transition ou simple poursuite du plan d'urgence ?

La crise économique et sociale approfondie par la crise sanitaire est bien là ! Dans ce contexte, le Conseil régional propose « un plan de transitions et de reconquête technologique » qui affiche 4 défis : la traversée de la crise et la résilience ; la conception et la mise en œuvre des transitions nécessaires ; la solidarité ; la mobilisation des territoires.

Le CESER a examiné ce plan au regard des enjeux économiques, environnementaux, sociaux et politiques et c'est avec ce prisme qu'il le qualifie de plan d'urgence et non de transition...

Les efforts du Conseil régional sont réels dans un cadre de grande incertitude sur les moyens budgétaires et d'urgences économiques, sociales mais aussi climatiques et de biodiversité à traiter.

L'Assemblée pointe cependant des absences et lacunes : absence d'une analyse complète des atouts, faiblesses, opportunités et menaces de chaque filière qui ne permet pas au Conseil régional de définir une véritable politique d'avenir, que ce soit au niveau des approches microéconomiques (réflexions sur les tendances et positionnements de marché, les chaînes de valeur...) qu'au niveau macroéconomique (enjeux globaux sur l'emploi et le travail, analyse des menaces sanitaires, environnementales, financières...) ; absence de certains secteurs pourtant essentiels dans l'économie régionale comme l'agriculture, l'agroalimentaire, les services de proximité aux entreprises et à la personne, et les services publics ; lacunes dans la concertation qui n'a pas associé les organisations syndicales représentant les salariés des filières ainsi que des citoyens et des associations de la société civile (associations environnementales, associations de consommateurs, etc).

Le CESER propose d'enrichir ce plan en prenant en compte les enjeux sociétaux (précarité, discriminations, inégalités, rémunérations, conditions de travail, aspirations sociales ou santé au travail), l'emploi (en adoptant des critères d'éco-socio-conditionnalité pour le versement des aides aux entreprises et en fixant des objectifs en termes d'emploi...) et l'environnement avec, parmi les leviers transversaux, l'ajout de la contribution à l'objectif de neutralité carbone, la préservation de la biodiversité et la consommation foncière.

L'orientation donnée à ce plan pose la question du temps qui sera nécessaire à la transition écologique, alors que les urgences climatiques et de biodiversité se font de plus en plus pressantes.

CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis CS 81383 33077 Bordeaux Cedex Tel. 05 57 57 80 80 Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie CS 3116 87031 Limoges Cedex 1 Tel. 05 55 45 19 80 Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie CS 70575 86021 Poitiers Cedex Tel. 05 49 55 77 77

Pour plus d'informations contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr